



CDCPP-Bu(2015)22 REV

Strasbourg, 4 décembre 2015

COMITÉ DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

**9^{ème} réunion du Bureau
23-24 novembre 2015
Conseil de l'Europe, Strasbourg
Agora, salle G06**

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES ET CALENDRIER DES REUNIONS EN 2015

Note du Secrétariat
établie par la
Direction générale de la démocratie
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

Le Secrétariat a établi le présent document de travail comme un outil permettant au Bureau et au CDCPP d'avoir une vue d'ensemble des tâches qui leur sont confiées. Certaines des activités mentionnées résultent de décisions spécifiques du Comité des Ministres. Pour les autres, il appartient au CDCPP et aux Etats membres de suivre leur mise en œuvre.

Dans de nombreux cas, le CDCPP et/ou son Bureau devra décider des mesures à prendre et de la manière de procéder dans le cadre de points spécifiques à l'ordre du jour. Le présent document donne une vue d'ensemble régulièrement mise à jour des différentes mesures engagées pour atteindre les objectifs du mandat.

Action requise

Le Comité est invité à examiner le suivi du Programme de travail (I), ainsi que le Calendrier des réunions organisées par le Conseil de l'Europe (II), et à donner des orientations au Secrétariat pour sa mise en œuvre en 2015.

I.

Programme de travail du CDCPP 2014-2015 basé sur son mandat

	<p style="text-align: center;">Mandat</p> <p>Sous l'autorité du Comité des Ministres, dans le cadre de la Convention culturelle européenne, le CDCPP supervisera les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage et <i>conseillera le Comité des Ministres</i> sur toutes les questions relevant de sa compétence. Son objectif général consistera, en tenant pleinement compte des perspectives transversales appropriées, à partager les informations relatives aux politiques applicables en la matière, à échanger les bonnes pratiques en vigueur et à élaborer, selon le cas, des normes relatives aux politiques des Etats parties à la Convention culturelle et aux autres Conventions pertinentes dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage.</p>
	<p>Conformément à son mandat, le CDCPP est chargé :</p>
1.	<p>(i) de superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et d'élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés ; d'élaborer de nouvelles normes (recommandations, lignes directrices) ou d'adapter les normes existantes sur la base des résultats des projets pilotes réalisés sur le terrain, en vue d'améliorer la gouvernance et les capacités dans le domaine de la culture, du patrimoine culturel, du paysage et du développement socio-économique intégré, du dialogue interculturel, de l'instauration de la confiance, ainsi que de la reconstruction et du développement post-conflit ;</p>

1.1.	Superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés
	<p data-bbox="220 240 2043 300">a. 6^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du patrimoine culturel (Namur, Belgique, 23-24 avril 2015) et suivi</p> <p data-bbox="220 305 2043 397">Modalités Activité décidée par le Comité des Ministres en février 2015 Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe</p> <p data-bbox="220 418 2043 495">Calendrier 2015-2016</p> <p data-bbox="220 516 2043 641">Résultats attendus</p> <ul data-bbox="262 548 2043 641" style="list-style-type: none"> • Adoption de la Déclaration de Namur et lancement du processus d'élaboration de la Stratégie pour le patrimoine européen au XXI^e siècle (Stratégie 21) • Adoption de l'Appel de Namur sur la destruction délibérée du patrimoine culturel <p data-bbox="220 673 2043 738">Bénéficiaire(s) Parties à la Convention culturelle européenne</p> <p data-bbox="220 763 2043 1193">Situation actuelle La Conférence a été organisée sous les auspices de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La Déclaration de Namur a été adoptée, appelant à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie par le Comité des Ministres pour la fin de l'année 2016. Le Comité des Ministres a chargé le CDCPP d'élaborer la Stratégie. Le Bureau du CDCPP a adopté les modalités du processus d'élaboration. Une première réunion de travail des délégués du CDCPP (et leurs spécialistes désignés) aura lieu le 1^{er} décembre 2015 à Paris en vue de convenir des thèmes à développer dans le cadre de la Stratégie. Une seconde réunion des délégués du CDCPP (et leurs spécialistes désignés) se tiendra d'ici avril 2016 afin d'examiner la première version de la Stratégie à présenter pour adoption par le CDCPP en juin 2016. La nature exacte des suites à donner à l'Appel de Namur est encore à déterminer. Une association entre le CDCPP et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), à l'origine de la révision de la Convention européenne sur les infractions visant les biens culturels (Delphes, 23 juin 1985), est envisageable.</p> <p data-bbox="220 1226 2043 1356">b. Recensement des bonnes pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention de Faro, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres : mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro</p> <p data-bbox="220 1380 2043 1404">Modalités</p>

Mandat du CDCPP

Calendrier

2014-2015

Résultats attendus

- Promotion de la richesse et du caractère novateur des principes de la Convention
- Elaboration de références communes
- Création et mise en œuvre de mécanismes et d'outils pour stimuler et multiplier les initiatives et les projets se rapportant aux principes de la Convention

Bénéficiaire(s)

Etats membres du Conseil de l'Europe

Situation actuelle

- Le cadre de référence élaboré comprend la définition du patrimoine, trois principes, neuf critères déterminant la valeur sociale du patrimoine et répondant aux trois axes prioritaires liés aux objectifs politiques du Conseil de l'Europe (la gestion de la diversité culturelle pour des sociétés cohésives, l'amélioration du cadre et de la qualité de vie, le développement de la participation démocratique).
- Une approche spécifique a été adoptée, articulée en termes de « *recherche-action* » et particulièrement orientée vers des « sites », villages, villes et territoires choisis comme cas d'études
- Quatre études de cas ont été utilisées durant le plan d'action : Marseille (France), Pilsen (République tchèque), Viscri (Roumanie) et Venise (Italie).
- Cinq *Applications de Faro* ont été mises en ligne : commission patrimoniale ; balade patrimoniale ; coopérative d'habitants ; atelier de révélation urbaine ; sentier métropolitain.
- Des *Initiatives de Faro* sont en cours d'élaboration grâce à un questionnaire en ligne (hébergé par le système d'information HEREIN).
- La mise en œuvre du projet des *Récits de Faro* suit son cours (avec une orientation spécifique vers les cimetières juifs et les communautés roms).
- Le *Label Faro* se met en place afin de mieux définir les contours de la « Communauté de Faro ».

Le rôle du Conseil de l'Europe (à partir de 2016) pourrait porter principalement, selon des modalités à préciser, sur les objectifs ci-après définis conformément aux enjeux sociétaux identifiés par le CDCPP :

- valoriser les initiatives et les sites labélisés en tant que modèles européens ;
- favoriser l'échange d'expérience et d'expertise au sein de la Communauté de Faro ;
- impliquer des experts locaux dans des initiatives menées dans d'autres villes et régions ;
- encourager le débat sur l'interprétation de la Convention de Faro au sein du cadre de référence mis en place, arbitrer les éventuelles différences d'interprétation et entériner les avancées conceptuelles et les nouveautés opérationnelles via le panel.

c. Adoption des décisions relatives à l'attribution du Prix européen du paysage, pour examen par le Comité des Ministres

Modalités

Mandat du CDCPP

Calendrier

2014-2015

Résultats attendus

Rapports et décisions du Comité des Ministres.

Bénéficiaire(s)

Parties à la Convention européenne du paysage

Situation actuelle

Se ralliant aux recommandations du Jury du Prix (16-17 avril 2015) approuvées par le CDCPP lors de sa 4^e réunion (1^{er} - 3 juin 2015), les Délégués des Ministres ont attribué le Prix du paysage, décerné les mentions spéciales et reconnu et salué la valeur de tous les autres projets (CM/Del/Dec(2015)1238, 16 octobre 2015) lors de leur 1238^e réunion le 14 octobre 2015. La 17^e réunion du Conseil de l'Europe intitulée « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015* ». sera organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le ministère hongrois de l'Agriculture (Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016) La mise à jour de la publication sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe est en cours et la 5^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sera lancée sous peu.

d. Journées européennes du patrimoine (JEP)

Modalités

Programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

Calendrier

2015-2016

Résultats attendus

La mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités du portail des JEP (www.europeanheritagedays.com) permettra la promotion à plus grande échelle du patrimoine culturel dans les 50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne. Le portail tiendra lieu de base de données de connaissances en matière de tendances actuelles dans le domaine du patrimoine européen ; il permettra aux coordinateurs nationaux et locaux de tirer profit de l'échange de bonnes pratiques et d'informations. En plus de faire la promotion des événements des JEP (qui se déroulent de juin à novembre), le Portail fera également office de plateforme d'information sur les projets européens en rapport avec la culture et le patrimoine (synergies avec le Plan d'action de Faro, HEREIN, projets de la Commission européenne, etc.).

La célébration des communautés patrimoniales en Europe fera partie du thème commun de 2016. Le concept de communautés patrimoniales sera développé comme réseau, avec la possibilité d'ajouter les représentants de ces communautés au portail des JEP à l'avenir.

La mise en œuvre de la stratégie des médias sociaux sera poursuivie via des campagnes actives sur Facebook, Twitter et YouTube.

Le rôle des Coordinateurs nationaux sera renforcé en tant que 3^e pilier du Programme.

	<p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)</p> <p>Situation actuelle Le groupe de pilotage a été créé et s'est attelé au développement de la Dimension européenne et des Communautés patrimoniales. Les représentants du groupe de pilotage et les experts de Faro ont participé à la réunion en vue d'analyser un ensemble de propositions schématiques de synergies et d'actions concrètes. De nouveaux groupes de travail ont été créés pour passer à l'étape suivante du Programme des JEP (stratégie de visibilité et de communication, données et statistiques, communautés patrimoniales, thème commun, événements de coopération et portail des JEP).</p> <p>12 systèmes de captures d'écran sont mis en œuvre et plus de 38 000 événements sont actuellement visibles sur le site web. Les 50 Etats ont tous fait connaître le thème et les dates de leurs JEP via le portail JEP.</p> <p>Par rapport à 2014, la visibilité du Programme est meilleure, comme le prouvent les indicateurs qualitatifs et quantitatifs : multiplication par 20 du nombre de visites du site web, passées de 4 000 à 80 000 par mois ; augmentation de l'utilisation des réseaux sociaux, de 2 000 à 20 000 visites ; intérêt accru des médias traditionnels, avec plus de 100 interviews radio, des milliers d'articles et des douzaines d'interviews ciblées dans les médias nationaux et européens.</p> <p>Pour la première fois dans l'histoire du Programme, 34 pays ont participé à la célébration du thème commun, dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine industriel et technique.</p> <p>Le Conseil de l'Europe a assisté aux JEP à Minsk, Bélarus , le 24 septembre 2015 et a prononcé une allocution d'ouverture. Le Conseil de l'Europe a également participé à la grande ouverture des JEP en Italie, qui célèbre cette année pas moins de 1 100 événements en lien avec les JEP. Deux réunions plénières, ainsi que plusieurs réunions du groupe de pilotage et des réunions d'échanges nationaux (Belgique, Irlande, Royaume-Uni et Norvège) ont eu lieu.</p> <p>Plus de 50 000 événements ont eu lieu entre juin et novembre, totalisant plus de 70 000 activités. D'après les estimations, 30 millions de citoyens européens sont venus à la rencontre de milliers de bénévoles pour célébrer le patrimoine européen en 2015.</p>
1.2.	<p>Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres</p>
	<p>a. Projets de Recommandation du Comité des Ministres concernant la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</p> <p>i) Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation</p> <p>La recommandation a été adoptée lors de la 1207^e réunion des Délégués des Ministres le 17 septembre 2014.</p> <p>ii) Recommandation CM/Rec(2015)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le matériel pédagogique sur l'éducation au paysage dans le primaire</p>

La recommandation a été adoptée lors de la 1238^e réunion des Délégués des Ministres le 14 octobre 2015 (CM/Del/Dec(2015)1238, 16 octobre 2015).

iii) Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers »

La recommandation a été adoptée lors de la 1238^e réunion des Délégués des Ministres le 14 octobre 2015 (CM/Del/Dec(2015)1238, 16 octobre 2015).

b. Recommandation CM/Rec(2015)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les cités interculturelles

Situation actuelle

Les Délégués des Ministres ont adopté la Recommandation CM/Rec(2015)1 sur l'intégration interculturelle lors de leur 1217^e réunion le 21 janvier 2015.

c. Autres projets de recommandation concernant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel

Modalités

Projets de recommandations.

Calendrier

2014-2015

Résultats attendus

Elaboration de nouveaux projets de recommandation.

Bénéficiaire(s)

Délégation du CDCPP, Ministères concernés.

Situation actuelle

Deux recommandations ont été élaborées à l'initiative de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en étroite coopération avec le Secrétariat :

- [Recommandation 2038 \(2014\) sur « Le patrimoine menacé en Europe »](#)
- [Recommandation 2071 \(2015\) sur « Le patrimoine culturel dans les situations de crise et de postcrise »](#)

En fonction des résultats attendus du groupe de travail concernant les enseignements tirés des projets de coopération technique [cf. [document CDCPP-Bu\(2015\)14](#)], certains thèmes prioritaires pourraient émerger et être proposés par le CDCPP pour faire l'objet de projets de recommandation.

d. Autres projets de recommandations : utilisation de nouveaux outils pour les politiques culturelles et de lignes directrices visant à les fonder sur des éléments concrets

Modalités

	<p>Projets de recommandations.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Elaboration de nouvelles recommandations.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Situation actuelle Un projet de recommandation sur « l'Internet des citoyens » adopté par le CDCPP lors de sa réunion en juin 2015 est en cours d'examen par le Comité des Ministres.</p>
1.3	Préparation de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage en 2015
	<p>Modalités La Conférence, organisée sous les auspices de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a permis aux Etats membres du Conseil de l'Europe, aux Etats observateurs et aux institutions et organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et d'exposer les questions pratiques liées à la mise en œuvre.</p> <p>Calendrier 18-20 mars 2015, Palais de l'Europe, Strasbourg.</p> <p>Résultats attendus Documents de travail présentés au CDCPP.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe, Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle Rapport de la Conférence (CEP-CDCPP (2015) 34E Add.- http://www.coe.int/fr/web/landscape/conferences)</p>
2.	(ii) d'encourager les plateformes et réseaux européens – y compris électroniques – à recueillir les bonnes pratiques et partager l'expérience acquise en matière de politiques et de stratégies de la culture, du patrimoine et du paysage et de leur valeur pour la société, en gardant à l'esprit le rôle essentiel du dialogue intergouvernemental
2.1.	Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans le domaine de la culture par le biais de l'examen des politiques thématiques, du système d'information du Compendium et des événements qu'organise CultureWatchEurope

Modalités

Mandat du CDCPP.

Calendrier

2014-2015

Résultats attendus

- Un examen ciblé de la politique culturelle par des pairs est mis à la disposition du Ministère serbe de la Culture et des Médias en 2015.
- Le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe propose des informations ciblées sur les thèmes de la culture et de la démocratie aux Etats membres.
- Le Compendium sert de plateforme européenne et de modèle pour le World-CP (système d'information mondial sur les politiques culturelles, <http://www.worldcp.org/>) et propose des conseils méthodologiques.

Bénéficiaire(s)

Etats membres du Conseil de l'Europe

Situation actuelle

Un rapport d'examen stratégique de la politique culturelle en Serbie a été établi par le groupe d'experts et soumis au ministère serbe de la Culture et des Médias en mai 2015. Suite aux consultations, la version finale a été soumise en septembre 2015.

Le contrat pour l'édition 2015 du Compendium a été préparé avec ERICarts, le partenaire opérationnel du Conseil de l'Europe. Une évaluation du projet a été réalisée au printemps 2015 avec les membres du CDCPP et le suivi assuré sur des points spécifiques pour améliorer le système.

En 2015, les travaux ont essentiellement porté sur :

- la création d'un nouvel espace thématique consacré à la culture et à la démocratie ;
- la préparation de profils nationaux du Bélarus et, si une décision politique des autorités compétentes le permet, de la Turquie ;
- la préparation de résumés qui seront ajoutés aux profils nationaux ;
- l'ajout d'applications faciles d'utilisation pour le Compendium, vu le recours accru aux tablettes et téléphones portables pour la recherche d'informations ;
- la refonte du site web.

A ce jour, 42 profils nationaux de politique culturelle sont disponibles en permanence sur le système.

Les travaux sur le WORLD-CP – l'extension mondiale du Compendium – progressent : de nouveaux profils sont en préparation pour la Mongolie, le Canada et Singapour, et les profils du Zimbabwe et de l'Inde sont mis à jour. Le partenaire de la FICAAC, la Fondation Asie-Europe, envisage également de commander les profils de trois autres pays asiatiques et d'organiser une réunion d'auteurs/experts dans la région en 2015 (voir aussi : <http://www.worldcp.org/index.php>).

La réunion 2015 des auteurs du Compendium a eu lieu les 12 et 13 novembre 2015 à Wrocław, Pologne. Elle fut l'occasion d'un débat entre les diverses parties prenantes de CultureWatchEurope sur le thème « Culture et démocratie III : une approche des politiques culturelles fondée sur les droits de l'homme » et de la présentation du projet « Les commentaires de Wrocław » (un dictionnaire concis sur les droits culturels), qui sera lancé en 2016 par ERICarts et la ville de Wrocław. Les participants ont mis en avant l'importance des droits culturels dans le système des droits de l'homme et leur égale

	importance à l'instar des droits politiques et civils ou économiques et sociaux.
2.2.	Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans le domaine du patrimoine par le biais de l'examen des politiques thématiques et du système d'information HEREIN
	<p>Modalités Feuille de route établie par les Coordinateurs nationaux (réunion de coordination, Mons, Belgique, novembre 2014).</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus - Consolidation du système d'information HEREIN et mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités. - Création des outils opérationnels pour une base de connaissances au service du Réseau européen du patrimoine.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Situation actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication de trente rapports nationaux, dix autres à venir • Réalisation de quatre opérations de « crowdfinding » (recueil de données participatif). Celle concernant les jardins (France) fait l'objet d'un suivi, celle concernant la Stratégie 21 a servi à l'élaboration de la méthodologie de rédaction. • Tenue d'un atelier national en Géorgie ; tenue de trois autres d'ici fin 2015 en Islande, en Belgique et en Grèce. • Hébergement d'une plateforme collaborative en lien avec les Initiatives de Faro (synergies avec les JEP) ; évolution vers davantage de plateformes liées au PCAT/STePs, à COMUS, etc. • Lancement de groupes thématiques (en lien avec la Stratégie 21). • Etablissement de contact pour des partenariats (Congrès des régions de l'UE, Europae Archaeologiae Consilium et European Heritage Heads Forum).
2.3.	Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans le domaine du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques et du système d'information ELCIS

	<p>Modalités Adoption du Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et de son glossaire pour la coopération des Etats membres.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Informations sur les politiques nationales des Parties à la Convention concernant les paysages.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p>Situation actuelle Les manuels d'utilisation ont été élaborés et des travaux complémentaires ont été effectués notamment pour permettre l'utilisation du Système d'information dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe, ainsi que l'extraction et la synthèse de données. Le Système d'information a été présenté lors de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (18-20 mars 2015) et de la 4^e Session plénière du CDCPP dans le cadre d'un événement parallèle sur les systèmes d'information, organisé à l'intention des représentants du Comité des Ministres. Le Secrétariat a invité les Etats membres du Conseil de l'Europe à utiliser le système d'information qu'ils sont en train de parachever.</p>
3.	(iii) d'évaluer l'impact de l'assistance technique et des projets pilotes mis en œuvre sur le terrain dans le cadre du Programme de coopération d'assistance technique (PCAT)
3.1.	Evaluation des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans certains Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices
	<p>Modalités Un Groupe de travail a été mis en place par décision du Bureau du CDCPP (juin 2014). Il se compose du Président du CDCPP, d'un rapporteur, de trois membres du CDCPP, de deux membres d'ONG observateurs au CDCPP et d'un représentant des coordinateurs HEREIN.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des projets réalisés dans le cadre du Programme de coopération et d'assistance techniques (PCAT). - Identification de thèmes transversaux conformes aux objectifs du CDCPP et aux priorités de l'Organisation. - Publication de documents de référence définissant la position du Conseil de l'Europe sur les thèmes transversaux (diffusion possible via HEREIN et exploitation éventuelle pour l'élaboration de textes officiels – recommandations). <p>Bénéficiaire(s) Délégation du CDCPP, ministères concernés.</p>

	<p>Situation actuelle</p> <p>Le Groupe de travail s'est réuni en janvier et octobre 2015. Il a analysé les projets menés dans le cadre du <i>Programme de coopération et d'assistance techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel</i> dans les domaines des villes historiques et du développement territorial (monuments et sites). Une feuille de route a été établie afin de garantir l'achèvement du rapport au CDCPP avant juin 2016. Il pourrait comporter notamment les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amendements au Règlement du PCAT ; • méthodologie pour l'évaluation ex ante des principaux projets liés aux monuments/sites, aux villes historiques et au développement territorial ; • amélioration des dossiers de coopération technique (pour la recherche extérieure) ; • révision du cadre de référence du PCAT pour y inclure les objectifs de la Stratégie 21 ; • un glossaire.
4.	<p>(iv) de donner suite à la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture » (Moscou, 15-16 avril 2013) sur la base de sa déclaration finale et de la décision spécifique du Comité des Ministres, eu égard à la position du Conseil de l'Europe en tant qu'unique organisation pan-européenne pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture ; conformément aux décisions du Comité des Ministres, de suivre les propositions complémentaires pouvant émaner de rapports pertinents en relation avec les domaines de la culture, du dialogue interculturel, du patrimoine culturel et du paysage</p>
4.1.	<p>Suivi de la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture », notamment par l'élaboration de (a) lignes directrices (documents sur les orientations politiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture, ainsi qu'un (b) cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture</p>
	<p>Modalités Elaboration de lignes directrices et d'un cadre d'indicateurs avec le concours d'experts-consultants</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion à grande échelle d'un cadre d'indicateurs visant à mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et l'efficacité économique du financement de la culture ; présentation d'un nouvel argumentaire sur la culture et la démocratie - Mise en place d'une Plateforme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des praticiens de la culture ; élaboration de lignes directrices à l'intention des responsables politiques. <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Situation actuelle</p> <p>a) Lignes directrices pour aborder l'impact du numérique sur la culture</p>

A la suite de la Conférence 2013 des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, une première réunion de la plateforme s'est tenue les 4 et 5 juillet 2014 à Bakou ; les débats ont permis de dégager des éléments pour de futures lignes directrices sur lesquels un groupe de travail du CDCPP s'est appuyé pour élaborer, avec le concours du Secrétariat, un projet de recommandation à l'attention du Comité des Ministres sur « L'Internet des citoyens ». Le texte, approuvé par CDCPP en juin 2015, est en attente d'adoption par le Comité des Ministres.

La deuxième plateforme d'échanges sur la culture et le numérique, s'est tenue à Linz (Autriche), les 4 et 5 septembre dans le cadre du festival ARS ELECTRONICA 2015.

La manifestation a permis d'explorer les dernières évolutions et innovations concernant la créativité culturelle liée au numérique et la participation à la démocratie, et de recueillir des propositions sur l'élaboration d'un « internet des citoyens ». Elle a donné lieu à un recueil de pratiques pour encourager la créativité numérique et l'engagement des citoyens. Les participants ont insisté sur le potentiel de coopération pour ainsi dire infini qu'offre la culture numérique et qui devrait également être mis à profit pour favoriser l'inclusion sociale. La plateforme d'échanges sur la culture et le numérique de 2016 sera accueillie par l'Estonie en septembre, dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

b) Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie

Les travaux menés en 2014 sur le cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD) par la « HERTIE School of Governance », en coopération avec un consortium de recherche, ont conduit à la présentation -pour examen par les experts - d'un avant-projet de cadre et de corrélations initiales, à l'occasion de la réunion des auteurs du Compendium en décembre 2014 à Bruxelles.

Le Groupe d'experts s'est félicité des résultats prometteurs d'où il ressort que l'implication des citoyens dans les activités culturelles et l'ouverture démocratique sont fortement liées entre elles, comme le sont plus généralement la culture et la démocratie. Les experts ont également souligné l'importance des informations qualitatives pour pouvoir inscrire l'analyse des données quantitatives dans un contexte et permettre une bonne interprétation des résultats.

En 2015, les travaux en cours ont été présentés au CDCPP pour commentaires éventuels. La méthodologie a été affinée, davantage d'hypothèses ont été testées, par exemple sur le financement de la culture et de la société créative, sur la culture dynamique, l'inclusion et la tolérance, sur la participation culturelle et les sociétés fondées sur la confiance. En outre, les tests ont été étendus à davantage de pays.

D'ici la fin de l'année, six hypothèses auront été testées et le cadre d'indicateurs alimenté des données relatives à une vingtaine de pays au moins, offrant ainsi un bref résumé par pays. Un outil en ligne sera proposé pour faciliter à l'avenir l'utilisation pratique du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD) par les Etats membres. Une conférence de lancement de l'IFCD devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2016.

La Fondation européenne de la Culture et la Fondation ERSTE ont contribué et adhéré au projet en tant que partenaires en 2015, et l'UE pourrait bien faire de même à partir de 2016.

Autres activités

- Le Symposium « Critique et crise, dans les images et les idées » qui s'est tenu les 16 et 17 avril 2015 aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique a marqué la fin de la 30^e Exposition d'Art. Il a analysé diverses crises – apparemment « naturelles », mais souvent anthropiques –, l'imagerie

	<p>correspondante et la possibilité de résoudre les crises par les mécanismes de la critique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note d'information préliminaire sur l'avenir des expositions d'art du Conseil de l'Europe et été établie ; elle sera examinée par le Bureau (voir point 4 de l'ordre du jour et document CDCPP-Bu(2015)26). - L'événement de clôture du Réseau universitaire européen d'études romani (RAN) s'est tenu à Strasbourg le 22 avril 2015 au Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe sur le thème « La contribution de la recherche universitaire aux politiques d'inclusion des Roms ». Des discussions d'experts, des études de cas et des ateliers ont permis une analyse approfondie des difficultés qui se posent en matière de synchronisation des programmes universitaires et stratégiques, mais aussi des possibilités qui s'ouvrent dans ce domaine. La pérennisation de la base de données d'expertise Romani Studies, acquis majeur du RAN, sera assurée par la structure qui sera chargée du suivi du programme et coordonnée par l'Université de Manchester, où la base de données est hébergée. Cette démarche est pertinente pour les activités du futur Institut européen sur les Roms (ERI), tel qu'envisagé par le Conseil de l'Europe et ses partenaires.
5.	(v) d'identifier les possibilités de contributions du Conseil de l'Europe et/ou d'actions et de programmes complémentaires du Conseil de l'Europe, en prenant en compte les activités d'autres organisations internationales, notamment l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE
5.1.	Actions et programmes
	<p>Modalités Mandat du CDCPP</p> <p>Calendrier 2015</p> <p>Résultats attendus : Mise en place d'une coopération avec des réseaux de hauts fonctionnaires/ professionnels afin de renforcer l'efficacité et la pertinence des conventions.</p> <p>Bénéficiaire(s) Délégation du CDCPP, ministères concernés.</p> <p>Situation actuelle L'Union européenne, les Nations Unies, l'OSCE et d'autres organisations intergouvernementales ont un statut d'observateur dans les réunions plénières du CDCPP et participent à la mise en œuvre du programme de travail selon les sujets considérés. Des programmes joints sont également réalisés.</p>
6.	(vi) d'accomplir les missions prévues dans les Conventions pertinentes, notamment en matière de suivi des Conventions ; d'apporter des conseils aux Etats membres, à leur demande, sur l'élaboration de politiques au niveau national, régional et local en utilisant des instruments appropriés du Conseil de l'Europe : examen des politiques, assistance technique, y compris renforcement des capacités et activités de terrain, ainsi que projets pilotes, systèmes d'information, stratégies de sensibilisation du public, dans le cadre des ressources existantes.
6.1.	Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et certains Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices

	(Même résultat que pour point iii)
7.	(vii) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, de procéder à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et faire rapport au Comité des Ministres
7.1.	Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres
	<p>Modalités Un groupe d'experts spécialistes des traités internationaux relevant du secteur audiovisuel révisé la Convention européenne sur la coproduction cinématographique</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique avec le concours d'un groupe d'experts nationaux spécialistes des traités internationaux relatifs au secteur audiovisuel.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Situation actuelle Le projet de convention révisée a été approuvé par le CDCPP en juin 2015 et soumis au Comité des Ministres pour adoption et ouverture à la signature. Le CM a décidé de consulter l'Assemblée parlementaire (CM/Del/Dec (2015) 1238, 16 octobre 2015).</p>
7.2.	Décision pertinente du Comité des Ministres et liste des Conventions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 (passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général)
	<p>Modalités Les Délégués ont chargé les comités directeurs et ad hoc de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des priorités de chaque comité, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous leur responsabilité.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Examen des conventions/ protocoles placés sous la responsabilité du CDCPP.</p> <p>Situation actuelle Après consultation des Etats membres, le CDCPP a adopté ses conclusions à l'attention du Comité des Ministres lors de sa réunion de juin 2015.</p>

	<p>Le projet de Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non européens a été approuvé par le CDCPP lors de sa 4^e réunion (1-3 juin 2015) et soumis au Comité des Ministres. Lors de leur 1238^e réunion, le 14 octobre 2015 (CM/Del/Dec(2015)1238, 16 octobre 2015), les Délégués des Ministres sont convenus de transmettre le projet de Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage (ETS No. 176), tel qu'il apparaît dans le document CM(2015)140 à l'Assemblée parlementaire et ont invité celle-ci à donner son avis sur le texte.</p>
--	--

II.

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Bureau est invité à prendre note du calendrier suivant des réunions organisées par le Conseil de l'Europe :

Date et lieu	Titre de la réunion
12-13 novembre 2015, Wroclaw, Pologne	Réunion annuelle des auteurs du Compendium et Forum public CultureWatchEurope sur le thème « Culture et démocratie III : une approche des politiques culturelles fondée sur les droits de l'homme »
1 ^{er} décembre 2015 - Paris, France	Première réunion du CDCPP (spécialistes) sur la Stratégie 21
mars 2016	Seconde réunion du CDCPP (spécialistes) sur la Stratégie 21
16-17 mars 2016, Paris, France	2 ^e réunion du Groupe de travail sur la Convention européenne du paysage – Paysage et démocratie
avril 2016	Réunion de coordination HEREIN
8-10 juin 2016, Budapest, Hongrie.	17 ^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « <i>Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015</i> »
Juin 2016, Bruxelles ou Strasbourg 2016, Strasbourg	Conférence de lancement du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD) 5e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Strasbourg
5-7 octobre 2016, Erevan, Arménie	18 ^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « <i>Politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et possibilités</i> »
Octobre 2016, Tallinn, Estonie	3 ^e plateforme d'échanges sur la culture et le numérique
18-19 octobre 2016, Malte (à confirmer)	15 ^e Assemblée des experts du Compendium et forum public